

**CONFEDERATION EUROPEENNE
DES SYNDICATS**

37-41 r. Montagne-aux-Herbes-Potagères
1000 BRUXELLES



Réunion du Comité Exécutif
Bruxelles, les 11 et 12 octobre 1984

TURQUIE

Le second tribunal militaire de l'Etat d'Urgence d'Istanbul a enfin libéré tous les prisonniers de DISK; la plupart d'entre eux a été emprisonnée et privée de liberté pendant quatre longues années (depuis le 12 septembre 1980).

Le Comité Exécutif de la C.E.S. et tous les syndicalistes européens se réjouissent avec tous nos amis de DISK et leurs familles de ce qu'ils aient recouvré la liberté, échappant enfin à l'humiliation de leur emprisonnement pour à nouveau exercer des activités syndicales.

Il n'en reste cependant pas moins que les dirigeants de DISK sont toujours en procès et menacés de la peine de mort, ce qui signifie que la lutte pour la liberté et pour la justice continue.

Le Comité Exécutif de la C.E.S. continue à réclamer au gouvernement turc des mesures en vue de rétablir la démocratie, le respect des droits de l'homme et des droits syndicaux en Turquie, et il réitère ses revendications antérieures concernant:

- l'amnistie pour les prisonniers politiques;
- le respect des droits de l'homme pour tous les prisonniers et l'octroi de conditions de vie décentes;
- le rétablissement de la liberté de presse et d'expression.

Les dirigeants syndicaux de DISK ont été libérés, par suite des pressions exercées par le mouvement syndical européen et international sur le gouvernement turc, et également des pressions de gouvernements nationaux et des institutions européennes et internationales. Il est impératif que cette pression se poursuive.

La C.E.S. demande au Conseil de l'Europe, à la Communauté Européenne, au Parlement Européen et à l'A.E.L.E. de poursuivre la suspension de leurs relations avec le gouvernement turc, jusqu'à ce que les revendications ci-dessus soient satisfaites. La C.E.S. fait une fois encore appel à ses organisations affiliées pour qu'elles demeurent vigilantes quant à la situation en Turquie.